



## Conseil municipal de NOYAL-PONTIVY

-----  
Séance ordinaire du 27 mai 2024

Procès-verbal

-----

### Ordre du jour

#### Finances

- Souscription d'un contrat d'emprunt

#### Ecole

- Rythme scolaire

#### Personnel

- Convention financière – Compte épargne-temps

#### Questions diverses

Convoqué le 17 mai 2024, le conseil municipal de la commune de Noyal-Pontivy s'est réuni en salle du conseil municipal, le lundi 27 mai à 18h30, sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ROPERT.

Nombre de membres en exercice : 27 (Quorum : 14)

**Présents** : M. Lionel ROPERT, Maire, M. Henri DOMBROWSKI, Mme Sylvie GASCHARD, M. Dominique QUÉRO, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Patrice CORBEL, M. Laurent NICOLAS, M. Louis CADIC, M. Christian LE TENNIER, Mme Véronique EZANIC, Mme Gwénaëlle AMIAUX, Mme Corinne CONAN, Mme Valérie LE MOIGNIC, M. Philippe LE CORNEC, M. Erwan ROYER, Mme Angélique PUTOIS, Mme Stéphanie GUIDARD, Mme Lydie LE BRAS, Mme Rachel DUQUESNEL, Mme Chantal LABBAY, M. Philippe JEGOUREL, Mme Sylvie MONNET, M. Laurent FOUCAULT, Mme Nelly GANIVET, M. Michel HARNOIS.

**Absent-es ayant donné procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des collectivités territoriales** : Mme Michelle **LE DOUGET** donne pouvoir à M Dominique **QUÉRO** ; M. Hugo **QUILLERE** donne pouvoir à M. Louis **CADIC** ; Mme Véronique **EZANIC** donne pouvoir à M Lionel **ROPERT**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Philippe LE CORNEC pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LE CORNEC pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.**

### **1 Finances**

### **Souscription d'un contrat d'emprunt long terme de 1 000 000 €** **auprès de la Banque Postale**

Le Maire de la commune de Noyal-Pontivy

Vu la délibération N°2024-03-11 du 18 mars 2024 relative au vote du budget général pour l'année 2024,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 16 mai 2024,

Vu la proposition de La Banque Postale,

**Il est proposé :**

**ARTICLE 1er :**

- De contracter auprès de La Banque Postale, un emprunt d'un montant de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Monsieur Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 €.

Le conseil municipal prend connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées, proposées par La Banque Postale,

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer la réhabilitation d'un centre multimédia

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 000 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/07/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,62 %

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts

Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Madame Sylvie MONNET : Pourquoi n'avez pas sollicité les autres banques sur 15 ans ?

Monsieur Lionel ROPERT : Les taux étaient au-dessus et même réactualisés, ils étaient supérieurs. C'est pour cela qu'on n'a pas fait le détail.

**Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :**

**Pour : 21 voix**

**Contre : 1 voix**

**Ont voté contre : Sylvie MONNET**

**Abstentions : 5 voix**

**Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Michel HARNOS, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY et Philippe JÉGOUREL**

Organisation des rythmes scolaires

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles D.521-10 et D.521-12 du Code de l'Éducation,

Vu l'organisation actuelle des rythmes scolaires à l'école Françoise Dolto,

Le conseil municipal est sollicité pour :

- **APPROUVER** l'organisation du temps scolaire sur une semaine 4 jours de 2025 à 2027

- **PROPOSER** à la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) l'organisation du temps scolaire à l'école Françoise Dolto de Noyal-Pontivy comme suit pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

MATIN	8h45/11h45
APRES-MIDI	13h20/16h20

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

**Pour : 27 voix**

**Contre : 0 voix**

**Ont voté contre : /**

**Abstentions : 0 voix**

**Se sont abstenus : /**

Monsieur Lionel ROPERT : Sur les transports scolaires, on a une demande de la région de passer en minibus. Aujourd'hui on utilise des grands cars avec très peu d'élèves dedans. S'il y avait d'autres inscriptions, on repassera en bus mais aujourd'hui, ça peut passer dans des minibus. Le transport communal se fera en mini bus l'année prochaine. On a validé la demande. Mieux vaut avoir un minibus plein qu'un grand car, vide.

Signature d'une convention financière de transfert du compte épargne-temps

Vu le décret N°2024-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale qui prévoit en son article 11 que les collectivités, par convention, peuvent prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par voie de mutation, de collectivité,

Vu la demande de Monsieur Benoît BROUTIN, adjoint technique aux espaces verts, en cours de mutation vers les services techniques de la ville de Pontivy au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Vu la convention financière proposée par la ville de la ville de Pontivy,

Le conseil municipal est sollicité pour :

- **AUTORISER** le maire à signer la convention financière de transfert du compte épargne-temps de Monsieur Benoît BROUTIN

- **EMETTRE un mandat** à la ville de Pontivy d'un montant de 949.02 €

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Ont voté contre : /  
Abstentions : 0 voix  
Se sont abstenus : /

Questions du groupe  
« **Unis pour réussir Noyal-Pontivy** »  
CM LUNDI 27 MAI 2024

## Le Valvert

**La municipalité a choisi la suppression totale de l'étang au profit d'une zone humide écologique.** Dans ce sens, Pontivy Communauté a organisé une animation nature en août 2022, d'observation et d'écoute de la flore et de la faune. Lors de la réception des travaux, les élus soulignent qu'« au niveau des insectes, c'est spectaculaire... Avec tous ces papillons, ces libellules... Même chose au niveau des oiseaux, avec des phragmites des joncs, des bergeronnettes ou des hirondelles de rivages... On avait des grèbes et des carpes, aujourd'hui on attend des martins pêcheurs et des truites... et la loutre est de retour. »

**Question 1 : La biodiversité du site semble remarquable alors pourquoi ce choix d'organiser la fête de la musique au Valvert ?**

Lionel ROPERT : C'est un choix de déplacer la fête de la musique au Valvert cette année pour la combiner en même temps avec l'inauguration. Ce n'est pas parce qu'on fait là-bas cette année, que ce sera reproduit l'année prochaine. C'est exceptionnel pour cette année.

**La période de mars à août est le moment où végétaux et animaux sont en pleine reproduction et croissance.** Le bruit provoqué par les concerts et le feu d'artifice, la foule qui piétine les abords de la zone humide ne vont pas dans le sens de la préservation de l'intérêt écologique.

De plus, vous obligez les Noyalais à prendre leur voiture pour assister à la fête de la musique... pas très écologique. Il est dommage de ne pas perpétuer l'organisation de cette fête dans le centre-bourg, au parc du Coguen.

Du 22 au 26 mai 2024 se déroulait **la fête de la nature** soutenue par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

**Question 2 : N'aurait-il pas été plus judicieux de participer à cet événement ?**

Lionel ROPERT : Nous n'avons pas répondu à l'appel du ministère pour participer à cet événement. Ça ne l'a jamais été fait. Ça existe depuis 2007, ce n'est pas une création. Après sur l'écologie, on est d'accord avec vous. Après je comprends que les noyalais du bourg qui venaient à pied au Coguen, vont être obligés de se déplacer. Pour avoir discuté avec quelqu'un de Caudan, lui était content car il va pouvoir y aller à pied. Le territoire de Noyal est grand, on sait que le bourg est attractif. Pour ne rien vous cacher, c'est plus facile à organiser au parc du Coguen qu'au Valvert. Cette année, c'est un choix. Effectivement, les gens prendront leur voiture, pour ceux qui étaient au bourg et qui étaient habitués à aller au parc du Coguen à pied.

Pour l'événement, on verra peut-être l'année prochaine pour participer à la fête de la nature. Ça peut être une idée.

La fête de la musique est une fête familiale, aussi nous posons-nous la question de la sécurité aux abords de cette zone humide :

**Question 3 : Avez-vous mesuré les dangers du site pour les jeunes enfants ? Comment allez-vous éclairer le site à la tombée de la nuit et sécuriser les abords de la zone humide ?**

Lionel ROPERT : Oui bien sûr, on a pris en compte les dangers. Le risque 0 n'existe pas, on le sait très bien. Il y aura une partie qui va être délimitée par des barrières par rapport au feu d'artifice qui se tirera sur la droite par rapport au Cerisier. Cette partie jusqu'à l'ancienne carrière sera bloquée pour le feu d'artifice. Le reste



sera en accès libre. Pour les jeunes enfants c'est aussi sous la responsabilité des parents. Pour éclairer le site, c'est vu avec la société du feu d'artifice pour éclairer toute la zone où il y aura la fête de la musique. Ça ne sera pas complètement noir. On sera de nuit avec un éclairage existant, comme au Coguen. Il y aura quand même des zones plus sombres.

Cet hiver, les platelages se sont retrouvés sous l'eau (photo ci-joint) à différentes dates alors que le secteur n'était pas concerné par les inondations ; le dérèglement climatique accentue ces périodes de sécheresse et d'inondation ce qui nous interroge sur le bon choix dans l'agencement des platelages.

#### **Question 4 : Allez-vous revoir la hauteur des platelages ?**

Lionel ROPERT : Non ! Clairement non ! On avait 2 solutions : les mettre plus haut et donc il fallait mettre des rambardes. Comme on est en-dessous des 90 cm, on n'était pas obligés de mettre des barrières sur les côtés. Forcément, on vient toucher l'eau. Après, ça reste une zone humide qui varie en fonction de la pluie qui peut y avoir. Quand ils sont comme sur la photo, on ne peut pas aller se promener dessus. Maintenant ce n'est pas régulier. J'espère ne pas avoir des hivers comme celui-là où depuis le mois d'octobre, on est toujours sous l'eau. Donc non, ce n'est pas prévu de revoir la hauteur des platelages.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : D'autant, comme l'a dit Lionel, c'était anticipé dès le départ. On savait qu'il pouvait y avoir éventuellement de l'eau qui passerait par-dessus le platelage. C'est pour cela que dans le cahier des charges, on demandait qu'il y ait une durabilité de 30 ans.

Madame Nelly GANIVET : Du coup je m'interroge par rapport à l'immersion dans l'eau, le platelage ne va pas tenir.

Monsieur Lionel ROPERT : Si, parce que les pieds sont dans le même matériaux et ils sont déjà dans l'eau. Et ils sont garantis 30 ans.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Toute la structure est en robinier. Il n'y a pas de risque particulier.

Monsieur Laurent FOUCAULT : J'avais une question sur les parkings pour la fête de la musique.

Monsieur Lionel ROPERT : On a prévu le parking où il y a les chiens de défense, le parking du côté de la petite carrière où on pourra mettre quelques voitures. On a vu avec les services techniques, tout le long de Caudan jusqu'au Valvert, on va couper l'herbe que d'un côté pour que les voitures se garent toutes d'un côté. Après il y a encore quelques chemins. On sait qu'on a cette contrainte-là. Maintenant on va tout faire pour que les voitures puissent venir. Effectivement s'il y a une foule, ce sera un peu plus contraignant. Maintenant quand on va à des endroits où il y a foule, il n'y a pas forcément des parkings à côté. Il faut marcher en se garant un peu plus loin. C'est pour ça que je vous dis que c'est plus facile effectivement de le faire au parc du Coguen. On est d'accord. En organisation, c'est plus simple là.

## Informations diverses

### Sylvie GASCHARD

Sur la 33<sup>ème</sup> édition de l'Art dans les Chapelles, qui se déroulera du 5 juillet au 31 août, c'est Anthony VERO qui exposera ses œuvres. Il sera présent à la chapelle Ste Noyale, le 7 juillet à 10h.

Les guides sont les mêmes que l'an passé : Mazarine et Bastien.

### Dominique QUÉRO

Porh Person 3 : Tous les réseaux (eaux pluviales et eaux usées) devront être terminés pour juillet. Les grandes routes seront caillassées de façon à protéger le souterrain et permettre d'avoir quelque chose d'un petit peu plus propre sur le quartier.

Pour les travaux de Technoal, c'est l'intérieur qui avance. L'escalier devrait être posé prochainement. La partie enrobée du parvis devrait se faire à partir de la semaine prochaine.

### Laurent NICOLAS

Réunion de la commission consultative ce jeudi concernant l'aménagement des colonnes de déchets, aussi bien enterrées qu'aériennes et semi aériennes, sur le centre de la commune.

### Henri DOMBROWSKI

On arrive au bout des travaux du Valvert. Il reste un peu d'engazonnement à faire. La partie voirie sera finalisée demain. La partie équipement, jeux, mobiliers sera finie d'ici la fin de la semaine. On est un peu embêté avec les conditions pour faire les engazonnements des zones qui ont été bahutées par les engins de chantier mais d'ici la fin de la semaine, ça devrait être bon.

Le 4 juin en fin d'après-midi, on fait l'inauguration des 4 panneaux pédagogiques qui ont été réalisés par l'école Françoise Dolto. On fait ça avec Aziliz, Roan, les enfants et les parents des enfants qui ont participé à la création.

Pour ce qui concerne les travaux de voirie, les travaux ont commencé rues Raoul Follereau et Louis Braille.

### Claudine LE GARGASSON

Nous travaillons, Loulou et moi, sur l'inauguration du chemin de randonnée « Sur les traces de Ste Noyale » avec les élèves du CE1 au Cm2 des 2 écoles. Celle-ci aura lieu le 21 juin avec exposition de tous les dessins des enfants sur le patrimoine de notre commune, à la maison de maître dès le 20 avec visite de tous les élèves. Le vendredi, les enfants partiront à partir de 10h sur le site de Ste Noyale avec animations et découvertes du patrimoine et des œuvres exposées, un pique-nique. Ensuite, ils feront une marche de 2 km jusqu'au Valvert où il y aura des épreuves ludiques avec la comcom et nous-mêmes. Départ à 16h pour retour aux écoles.

### Patrice CORBEL

Je vous rappelle le tournoi de Guerlédan le WE du 6 juin.

Le 29 juin, planning des salles des sports à 9h



---

Sur les travaux autour de la mairie, la route derrière devait être finie mais avec les conditions climatiques, ils ont pris un peu de retard mais demain, elle sera ouverte à la circulation. La déviation partira de la maison de maître et les gens pourront couper là en véhicule léger, pas les poids lourds qui sont déviés avant.

Sur l'avenue de la Libération, c'est parti pour 3 à 4 semaines. Ils ont eu la rogneuse à partir d'aujourd'hui ce qui explique pourquoi c'était compliqué aujourd'hui.

Le point des travaux, c'était d'évacuer le point bloquant au niveau du Crédit Agricole. On avait une mare d'eau fréquemment dès qu'il pleuvait. On ne pouvait pas évacuer cette eau vers le crédit agricole. Il y avait des problèmes de niveau. Le seul point bas qu'on pouvait venir chercher, il se situe sur le côté de la mairie. Les travaux sont pour emmener cette eau vers le point bas. Ensuite il fallait refaire le tapis. Le budget est de 55 000 € pour la partie mairie et le reste est au département.

---

Monsieur Lionel ROPERT : Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18h30, séance extraordinaire.

A 19h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance  
Philippe LE CORNEC

Le Maire  
Lionel ROPERT